

**COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le vingt et un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 15 juillet.

Paul LAURENT absent excusé, a donné pouvoir à Corentin PARENT.

Jérôme BOITE, absent.

Secrétaire : Virginie MASSEY

Membres en exercice : 15	Présents : 13	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

**Objet : TARIF DU REPAS DE CANTINE ET DE GARDERIE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les repas de cantine seront livrés par la société Convivio. Les tarifs actuels sont de 3,10 € par enfant habitant la commune et de 4,10 € pour les enfants hors-commune.
- Les horaires de garderie sont le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h40 à 18h30. Le tarif pour le matin est fixé à 0,90 € et le soir à 1,70 € de 16h40 à 18h30 et après 18h30 de fixer le prix chaque quart d'heure à 2,00 €.

**Monsieur le Maire propose pour la rentrée de septembre 2022-2023, au vu des hausses du prestataire :**

**CANTINE**

**De fixer de prix du repas de cantine :**

pour les enfants en maternelle de SAINT-SERVAIS : 3,30 €

Pour les enfants en élémentaire de SAINT-SERVAIS : 3,50 €

pour les enfants en maternelle extérieurs à la communes : 4,30 €

pour les enfants en maternelle extérieurs à la communes : 4,50 €

Pour les familles de 3 enfants et plus, les repas à compter du 3<sup>ème</sup> enfant seront de la moitié du prix normal

1 € supplémentaire le prix de la cantine pour les enfants non-inscrit 48 heures à l'avance.

En cas de maladie d'un enfant, si la personne responsable de la restauration n'est pas prévenue, le 1<sup>er</sup> jour ne sera pas facturé mais les jours suivants les repas seront facturés.

**GARDERIE**

Le coût de la garderie du matin est fixé à 1,10 € le matin et à 1,90 € de 16h40 à 18h30 et après 18h30 de fixer le prix chaque quart d'heure à 2,50 €.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

- **Valide** les tarifs de cantine
- **Valide** les horaires de garderie
- Et **Valide** les tarifs de garderie, pour la rentrée de septembre 2022-2023.



Le Maire

Bernard MICHEL